

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'HENRICHEMONT

DEPARTEMENT DU CHER

| Nombre des Membres | | |
|--------------------|----------|---|
| En exercice | Présents | Nombre de suffrages exprimés : 18 |
| 19 | 15 | Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0 |

L'an deux mil vingt-deux, le douze octobre, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune d'Henrichemont régulièrement convoqué le 5 octobre 2022 s'est réuni en mairie en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur BUREAU Gilles,

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs BUREAU / MESTRE / LORANS / NERZIC / FOURNIER / MORICE / IMBOURG / REGUER / SEMENCE / HUET / PLAIS / ZEGAN / BEUX / NOYAT / HURIEZ

ETAIENT ABSENTS : Mmes et Mrs POTELUNE / LAFOND / JANSONNIE / MORIN

ONT DONNE POUVOIR :

Mr POTELUNE à Mme MESTRE
Mme LAFOND à Mme IMBOURG
Mr JANSONNIE à Mr BEUX

A été nommée secrétaire : Mme HUET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20221012-2022_10_88d-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2022

Pour l'autorité compétente par délégation Publié sur le site internet de la collectivité le 15.10.2022

XXXXXXXXXX

Objet : Tarifs de location de la Salle des Tanneurs

Sur proposition de Mr le Maire, les membres du Conseil Municipal fixent comme suit les tarifs de location de la Salle des Tanneurs, à compter du 1^{er} décembre 2022.

Pour les associations Henrichemontaises, la salle sera gratuite une fois l'an, pour leur assemblée générale, sans organisation de repas ni festivités.

| Les tarifs horaires (activités sportives, réunions, conférences) | |
|--|----------------|
| Heure d'été (du 1 ^{er} mai au 30 septembre) | 6.80 € l'heure |
| Heure d'hiver (du 1 ^{er} octobre au 30 avril) | 9.10 € l'heure |

| TARIFS demi-journée | |
|---|--------|
| Sociétés locales et Henrichemontais(es) | 59.00€ |
| Autres personnes et sociétés, organisateurs de spectacles | 93.00€ |
| Tarifs EDF hiver | 21.00€ |

| Forfait 1 jour | |
|---|---------|
| Sociétés locales et Henrichemontais(es) | 111.00€ |
| Autres personnes et sociétés, organisateurs de spectacles | 175.00€ |
| Tarifs EDF hiver (du 1 ^{er} octobre au 30 avril) | 39.00€ |

| Forfait 2 jours | |
|---|----------------|
| Sociétés locales et Henrichemontais(es) | 175.00€ |
| Autres personnes et sociétés, organisateurs de spectacles | 260.00€ |
| Tarifs EDF hiver (du 1 ^{er} octobre au 30 avril) | 78.00€ |

Période été (du 1^{er} mai au 30 septembre)

Période hiver (du 1^{er} octobre au 30 avril)

Toutes les redevances sont payables d'avance, à la réservation de la salle.

Une caution de 140.00 € sera demandée à la réservation ainsi qu'une attestation d'assurance.

La caution sera rendue 48h après la manifestation. La mairie se réserve le droit de conserver la caution si des dégâts sont constatés pendant l'état des lieux. De plus, Il sera facturé des heures aux taux horaires en vigueur si le ménage n'a pas été effectué.

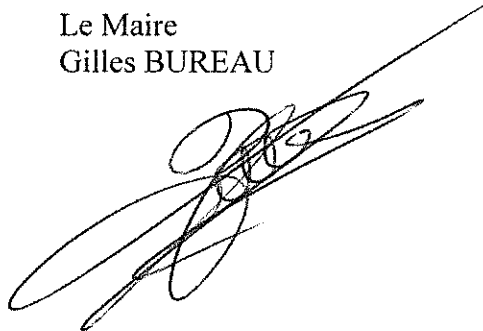
Une caution spécifique de 50€ sera également demandée et ne sera encaissée qu'en cas de non-respect des consignes de tri.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte cette nouvelle tarification et approuve le règlement lié à cette salle.

Voté à l'unanimité.

Pour extrait conforme

Le Maire
Gilles BUREAU



La secrétaire
Sandrine HUET

